



Tel 04 92 57 80 73

[mairie.manteyer@wanadoo.fr](mailto:mairie.manteyer@wanadoo.fr)

# MAIRIE DE MANTEYER

05400 MANTEYER

## ARRETE DE MISE A LA RETRAITE AVEC DROIT A PENSION DE LA CNRACL

DE Madame Sylvie BONNARDEL épouse PAUCHON  
Secrétaire de Mairie

Le Maire de la commune de MANTEYER,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites,

Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu la lettre du 27/03/2023 par laquelle Madame Sylvie BONNARDEL épouse PAUCHON sollicite son admission à la retraite à compter du 01/11/2023,

Considérant que Madame Sylvie BONNARDEL épouse PAUCHON est affiliée à la CNRACL sous le numéro 005 C187 200000 ,

### ARRETE

#### ARTICLE 1 :

Madame Sylvie BONNARDEL épouse PAUCHON née le 18/09/1959, est admise à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 01/11/2023 sous réserve de l'avis conforme de la CNRACL,

#### ARTICLE 2 :

Le Secrétaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressée.

Ampliation adressée au :

- Président du Centre de Gestion,

- Comptable de la collectivité,

Fait à MANTEYER le 17/08/2023

Pour le Maire empêché, l'Adjoint :  
Georges ALLEMAND.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20230817-ARRETE432023-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/08/2023



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le 17/08/2023

Signature de l'agent :



**NB :**

**Lorsque le fonctionnaire est admis à la retraite en cours de mois, l'employeur doit continuer de verser le traitement ainsi que les avantages familiaux et le supplément familial de traitement jusqu'à la fin du mois.**

---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20230817-ARRETE432023-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/08/2023